



En France, le cap des 100 000 points de recharge ouverts au public franchi ce vendredi 5 mai 2023

Le 05 mai 2023, à Paris

L'objectif des 100 000 points de recharge ouverts au public est désormais atteint. Preuve du dynamisme de l'écosystème de la mobilité électrique : ce sont plus de 17 000 points de recharge qui ont été déployés et raccordés au réseau public de distribution rien que depuis janvier 2023. A titre de comparaison, cela représente, numériquement, deux-tiers des installations effectuées sur toute l'année 2022. Le franchissement de cette étape, en plus d'être symbolique, confirme la dynamique des déploiements (qui est encore supérieure à celle du parc des véhicules électriques dans la visée de 2035 et de la fin de vente des véhicules légers thermiques neufs)... sans négliger la satisfaction des utilisateurs et l'intégration de nouveaux usages.

A ce titre, il convient d'offrir différentes puissances de recharge en fonction de la localisation et de l'utilisation des usagers. La croissance est d'autant plus marquée pour la recharge très haute puissance, nécessaire le long des voies rapides et des autoroutes pour les grands trajets : + 270 % sur un an, pour arriver à un total de près de 7 000 points de recharge de 150 kW et plus. [Tous les chiffres sont à retrouver dans notre dernier baromètre dédié](#), commun à l'Avere-France et au Ministère de la Transition énergétique, sur la base des données de Gireve (**chiffres arrêtés au 30 avril 2023, date à laquelle le total de 100 000 points de recharge n'avait pas encore été atteint**).

Derrière l'objectif « 100 000 bornes », plusieurs dates clés

Avant l'objectif « 100 000 bornes », il y a d'abord eu, en 2014, les recommandations de la Commission européenne, dont celle-ci : avoir 1 point de recharge ouvert au public pour 10 véhicules électriques. Sur cette base, l'Etat et la filière automobile ont fixé, dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière Automobile (2018), un objectif de 100 000 points de recharge pour **fin 2022** afin de recharger 1 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

En 2020, le Gouvernement français a décidé d'avancer cet objectif à **fin 2021** pour impulser une dynamique. Alors que 4 000 points de recharge étaient installés en moyenne annuellement, **ce sont plus de 20 000 installations qui ont eu lieu pour la seule année 2021, ce qui traduit parfaitement l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème**. A noter que la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe quant à elle à **fin 2023** l'atteinte des 100 000 points de recharge. **Objectif atteint ce vendredi 5 mai 2023 grâce à la mobilisation de toute la filière !**

Le seuil des 100 000 points de recharge ouverts au public : une valeur assurantielle

La recharge des véhicules électriques est un élément clé pour le bon développement de la mobilité électrique à batterie. Avec plus de 1,2 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en France, il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire de répondre aux besoins de recharge des électromobilistes. Ainsi, l'objectif « 100 000 bornes », initialement fixé par le Gouvernement à fin 2022, avait surtout pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème et les pouvoirs publics afin d'optimiser le maillage.

Pour preuve, ce sont plus de 25 000 points de recharge qui ont été installés en 2022. Et, comme pour marquer la poursuite des efforts effectués, cette année, en quatre mois, plus de 17 000 points de recharge ont été déployés et raccordés au réseau public de distribution sur tout le territoire.

« L'atteinte des 100 000 points de recharge ouverts au public était, plus qu'un objectif, une nécessité : nous devons être en mesure d'accompagner le développement du marché des véhicules électriques. Mieux, nous devons l'anticiper. Il y a aussi, derrière, l'enjeu de rassurer les automobilistes et futurs acheteurs de véhicules électriques. Nous nous devons aussi de faciliter l'itinérance des véhicules électriques : pour ces raisons, l'accroissement du réseau de recharge public est primordial. La transition vers la mobilité électrique ne peut se faire sans accompagnement et sans mailler au maximum l'espace public et les autoroutes. En parallèle, la recharge privée n'est pas à exclure. Bien au contraire : 90 % des recharges s'effectuent à domicile ou sur le lieu de l'entreprise » estime Clément Molizon, Délégué général de l'Avere-France, alors que le million de points de recharge, toute localisation confondue (domicile, entreprise, espace public...) a été dépassé en 2022.

La France fait mieux que l'Allemagne en termes de nombre de points de recharge. Elle se place ainsi en deuxième position des pays de l'Union européenne les mieux équipés, derrière les Pays-Bas. La validation du règlement européen AFIR (pour Alternative Fuels Infrastructures Regulation) ouvre de nouvelles perspectives pour la recharge et notamment de nouveaux objectifs auxquels la France répond déjà largement. Le règlement prévoit en effet un ratio de 1,3 kW de puissance installée pour chaque véhicule électrique : nous sommes, en France, à près de 4 kW par véhicule. Il impose également l'installation, d'ici 2025, de stations de recharge rapide d'au moins 150 kW tous les 60 km le long du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) : les autoroutes françaises rempliront cette obligation dès cet été.

Les prochaines étapes ? Mailler densément, intégrer de nouveaux usages et améliorer l'expérience utilisateur

D'ici 2030, il sera nécessaire de déployer entre 330 et 480 000 points de recharge ouverts au public rien que pour les véhicules légers : c'est ce qui ressort de la [revue de littérature](#) de l'Avere-France, agglomérant différentes études de référence. En ouverture du Mondial de l'Auto 2022, le Président de la République a privilégié un scénario intermédiaire : 400 000 points de recharge ouverts au public en 2030.

Au-delà des chiffres et de la montée en puissance des déploiements (avec une part croissante de recharge DC / à courant continu), une bonne expérience utilisateur est indispensable. Tout doit être pris en compte : la qualité des services, l'attractivité des stations de recharge, leur simplicité d'utilisation, leur maintenance ou encore leur prix. Ces éléments valent, notamment, sur les autoroutes dont les aires de service seront, au cours de l'année, toutes équipées en points de recharge rapides et

ultra-rapides, permettant ainsi les voyages longue distance en électrique. L'expérience utilisateur est à considérer aujourd'hui et encore plus demain : il faudra pouvoir accueillir les futurs véhicules électriques en circulation et ainsi, anticiper les délais d'installation... tout en intégrant de nouveaux usages, dont la mobilité lourde. Le contexte international actuel amène effectivement les constructeurs de poids-lourds (camions, bus...) à s'orienter vers des solutions électriques à batterie dans un premier temps et hydrogène en complément. Cela va, certes, nécessiter d'électrifier les dépôts, mais aussi de penser à l'itinérance.

Sont à maintenir et à développer, donc, en résumé :

- La qualité de service (et la modération tarifaire) ;
- L'électrification des flottes d'entreprises ;
- La recharge des poids-lourds sur l'espace public et dans les dépôts.

En tant qu'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, l'Avere-France a pour mission de fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique qui œuvrent, notamment, pour la recharge. C'est aussi en ce sens que le [programme Advenir](#), piloté par l'Avere-France, a été de nouveau reconduit jusqu'en 2025. Plus de 125 000 points de recharge (publics et privés) ont en effet été financés grâce à Advenir depuis 2016. Le programme projette de financer 175 000 points de recharge, en tout, d'ici fin 2025.

Retrouvez notre dernier baromètre (chiffres arrêtés au 30 avril), commun à l'Avere-France et au Ministère de la Transition énergétique sur la base des données de Gireve, à [ce lien](#).

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui près de 250 adhérents. L'Avere-France pilote le programme Advenir, qui finance le déploiement de bornes de recharge dans le cadre des certificats d'économie d'énergie du Ministère de la Transition énergétique, en lien avec l'ADEME. Il est l'un des principaux dispositifs de soutien au développement des points de recharge de véhicules électriques en France. En parallèle, le programme Advenir informe et sensibilise sur la mobilité électrique le grand-public, les élus et acteurs locaux ainsi que les professionnels de l'immobilier. Il a été renouvelé jusqu'en 2025.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51